

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Messames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de demander à Monsieur le Préfet de prononcer la désaffectation de l'ancien logement de fonction situé dans la cour du C. E. G. Jules REYDELLET. Ce local pourra ensuite servir au Foyer des Jeunes de la Rivière dont les activités ont démarré cette année.

A ce sujet, Monsieur PICARD qui s'occupe de ce foyer de jeunes, avec compétence et dévouement, nous a écrit une lettre. Je vous en donne lecture :

" Monsieur le Maire, chers Collègues,

" Comme vous le savez, la question n° 8 est la pièce maîtresse du Foyer des
" Jeunes Jules Reydellet, officiellement déclaré. Mais, avant de vous prononcer, je vous
" demande de considérer d'une façon positive l'évolution de la situation.

" Un million a été affecté à ce foyer, dont 500 000 Frs au fonctionnement.

" Des enseignants dévoués et désintéressés consacrent leurs soirées, une partie
" de leurs "week-end" et de leurs congés aux jeunes.

" En ce moment, 218 inscriptions sont enregistrées et nous n'avons que les
" scolaires sportifs.

" 8 équipes de basket sont engagées ;
" 2 équipes de mini-basket seront engagées ;
" 3 équipes de volley-ball sont entraînées.

" (un de mes collègues a participé aux deux journées de stage de volley).

" Faute de terrain, le hand-ball n'est pas pratiqué.

" Du point de vue terrains de sport, nous disposons du terrain de basket
" du C. E. G. avec toutes ses servitudes, et d'un terrain de volley qui a été aménagé
" dans la cour du Primaire, grâce aux jeunes et à leur encadrement. De plus, un autre
" terrain de volley pourrait être utilisé dans la cour de l'Ecole des Filles. Je vous
" rappelle qu'un projet trop beau pour être concrétisé existe pour un complexe spor-
" tif sur le terrain Mangata.

" En 1973/1974, le C. E. G. se transforme en C. E. S. Que devient ce ter-
" rain de basket que nous ne pouvons utiliser qu'à certaines heures ?

" En 1973/1974, notre terrain de volley rudimentaire sera transformé en
" chantier.

" Le sport, seule activité que nous avons pu faire démarrer se trouvera
" abandonné. Non seulement nous disposons pas de vestiaire (songez que nous avons des
" équipes féminines), mais encore ce logement de fonction (point de ralliement problé-
" matique des jeunes), qu'on nous demande de désaffecter, il y a belle lurette qu'il
" devait être aménagé.

" Des jeunes et des moins jeunes ont cru qu'en faisant un pont la rivière
" allait couler, mais ils s'aperçoivent que leur pont va s'écrouler.

" AVANT qu'il ne soit trop tard, je demande au Conseil Municipal de réagir
" s'il veut oeuvrer efficacement pour un coin déshérité de Saint-Denis.
"
"
"
"
"

Le Conseiller Municipal,
A. PICARD

LE MAIRE. - Un million a été affecté à ce foyer, dont 500 000 Frs au fonctionnement.

M. PICARD. - Nous n'avons pas de vestiaires, pas de douches et nous nous entraînons dans la poussière !

LE MAIRE. - Il faut attendre au moins deux ans pour avoir quelque chose lorsqu'une affaire démarre. Il est évident que le sport est la seule activité de cette maison, et qu'il faut trouver des terrains, le plus rapidement possible. Nous avons prévu quelque chose sur le terrain Mangata, mais ce ne sera pas prêt tout de suite. Il faudra voir du côté de la Redoute et de la Source.

M. PICARD. - Il y a également le problème de l'aménagement de ce local. On a demandé de le désaffecter, mais les travaux traînent un peu.

LE MAIRE. - Nous allons demander aux Services Techniques d'activer les choses et de mettre des équipes pour terminer les travaux, le plus rapidement possible.

Adopté à l'unanimité.

du
Saint-Denis, le 6 juillet 1973
Pour le Chef
Le Secrétaire Général
Signé : J. N. Barthe
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesq